



SOUS COMMISSION JEUNES ARBITRES

Délégation du Roannais

Tél : 04.77.44.51.96

PV N° 47 DU SAMEDI 13/07/2019

Réunion du 8 juillet 2019

- Désignations : M. Yann DUSSUD : 07 88 36 77 09.

ASSEMBLEE GENERALE

L'Assemblée Générale 2019 se tiendra le samedi 14 septembre à Andrézieux : merci de prendre, dès à présent, vos dispositions, votre présence étant « obligatoire ».

AVIS AUX ARBITRES ET AUX CLUBS

Les arbitres qui ont pris une année sabbatique ou qui sont en indisponibilité longue durée. Veuillez remplir le dossier arbitre et faire le questionnaire en ligne. Il faut établir seulement un chèque de 8 € à l'ordre d'arbitre solidarité.

RENOUVELLEMENT LICENCE ARBITRE SAISON 2019 - 2020

Pour la saison 2019/2020, les arbitres doivent se rapprocher de leur club d'appartenance, pour le renouvellement de leur licence « ARBITRE » (plus d'envoi de demande de renouvellement pré-remplie aux clubs, ceux-ci ont été informés par mail).

La fiche pré-remplie est tout de même disponible sur « FOOTCLUBS » (seul le club de l'arbitre peut le télécharger).

Le formulaire de licence vierge est disponible sur le site de la LAuRAFoot.

Concernant les **arbitres indépendants** (formulaire vierge à télécharger), le bordereau est à renvoyer dûment complété, avec un règlement de 20,50 €, à la LAuRAFoot (service compétitions), 350 B Avenue Jean-Jaurès, 69007 LYON.

RENOUVELLEMENT DOSSIER ARBITRE SAISON 2019 – 2020

La Commission d'Arbitrage informe les arbitres et les clubs que le dossier de renouvellement est disponible pour la saison 2019/2020, sur le site du District (uniquement par téléchargement).

Une fois le dossier complet, il conviendra de l'envoyer, pour les arbitres secteur Roanne, à la Délégation du Roannais.

Le renouvellement du dossier devra être effectif **avant le 15 juillet**.

QUESTIONNAIRE ANNUEL ARBITRES ET JUGES-ARBITRES LIGERIENS SAISON 2019-2020

La Commission Départementale d'Arbitrage vous informe que le questionnaire annuel OBLIGATOIRE est désormais disponible sous le lien suivant:

<https://forms.gle/ge79qiG85thR1jHw7>

A la fin du questionnaire, après votre envoi, un mail vous sera envoyé automatiquement sur l'adresse électronique que vous aurez saisie en début, ainsi que l'ensemble de vos réponses.

Prière de sauvegarder soigneusement celui-ci, car il sera la seule preuve valable du bon envoi de votre questionnaire, avec la date associée.

Le questionnaire est obligatoire pour les juges-arbitres également.

Rappel du règlement intérieur lié au questionnaire:

- le questionnaire est obligatoire pour tous les arbitres (jeunes et seniors).
- la date limite de renvoi est le **lundi 15 Juillet au plus tard**. Cette date passée, le lien ne fonctionnera plus.
- vous devez envoyer le questionnaire, une seule fois. En cas d'envois multiples, seul le premier envoi sera pris en compte (dateur du formulaire faisant foi).
- l'absence de retour du questionnaire ou rendu hors délai équivaut à 0(zéro)/20, associé au malus adéquat de - 8 points.
- pour une note supérieure ou égale à 12/20 : PAS DE MALUS.
- pour une note < à 12/20 : MALUS de - 4 points.
- pour une note < à 10/20 : MALUS de - 8 points.